R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

La Région Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

Carole DELGA
Ancienne ministre
Présidente

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GRAND SUD
18 OCT. 2019
LABASTIDE ST-PIERRE

Toulouse, le 27 SEP. 2019

Elsa Albach

Madame Marie-Claude NEGRE
Présidente
COMMUNAUTE DE COMMUNES GRAND SUD TARN ET GARONNE
120 avenue Jean Jaurès
82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE

NOS RÉF. : JM/LB/BR/MCF /**D19-07204**
AFFAIRE SUIVIE PAR : Bénédicte RIEY
CONTACT : bénédicte.riey@laregion.fr
Tél.: +33 (0)5 61 39 65 61

OBJET : Avis de la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée sur votre Plan Climat Air Energie Territorial

Madame la Présidente,

Par courrier en date du 30 juillet 2019, vous sollicitez l'avis de la Région sur votre Plan Climat Air Energie Territorial, conformément à la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015.

Conformément à la loi NOTRe, les futurs Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité du Territoire (SRADDET) se substituent à plusieurs schémas existants dont les Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE) qui constituent actuellement le cadre de référence en matière de planification climat air énergie.

La Région en sa qualité de chef de file dans les domaines de l'énergie, de l'air et du climat s'est engagée à devenir la première région à énergie positive d'Europe à l'horizon 2050. Son ambition est de couvrir 100% de la consommation d'énergie finale régionale par la production d'énergie renouvelable locale, en s'appuyant sur des mesures d'efficacité et de sobriété énergétique. En effet, pour atteindre cet objectif, il convient d'agir dès aujourd'hui pour diviser par 2 la consommation d'énergie par habitant et multiplier par 3 la production d'énergie renouvelable au niveau régional. Ce scénario constitue le volet « énergie» du futur SRADDET.

Votre PCAET en affichant la volonté de réduire de 20% la consommation d'énergie du territoire et de multiplier sa production d'énergies renouvelables par trois à horizon 2030 pour être territoire à énergie positive à horizon 2040, contribue à l'atteinte des objectifs inscrits dans la stratégie Région à Energie Positive. Votre approche consistant à estimer le coût de l'inaction, trop souvent négligé, est un atout indéniable pour la qualité de votre PCAET.

Dans votre PCEAT, des actions de sobriété et d'efficacité énergétique sont envisagées dans le bâtiment, tant auprès des ménages et des scolaires qu'auprès

des professionnels. Massifier la rénovation énergétique en pérennisant la plateforme territoriale de la rénovation énergétique est une de vos priorités. Aussi je vous invite à vous rapprocher des services de la Région dans le cadre de la mise en place du futur Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH). Je souligne également votre volonté de créer dès 2020 un service mutualisé de conseillers en énergie partagé afin de maîtriser au mieux les consommations énergétiques des bâtiments publics et de l'éclairage public des communes du territoire. L'ensemble de ces actions s'inscrit pleinement dans la stratégie Région à Energie Positive dont l'un des piliers est la rénovation et la construction de bâtiments économes en énergie et sobres en ressource.

Des actions pour organiser les transports en développant le covoiturage (schéma d'aires de covoiturage), en favorisant l'intermodalité (notamment sur Grisolles, Dieupentale et Montbartier) et en réduisant les distances au quotidien par le développement de l'offre de service de proximité (tiers lieux, centre bourgs intégrant un volet cyclable,...) et par le déploiement d'une offre numérique adéquate, permettront de limiter les déplacements en voitures individuelles sur votre territoire. Ces propositions, pour la plupart inclues dans votre stratégie mobilité, sont cohérentes avec l'objectif inscrit dans la trajectoire Région à Energie Positive de réduire de 60% la consommation énergétique dans le transport d'ici 2050. Par ailleurs, le développement d'un réseau mobilité électrique en partenariat avec le Syndicat départemental d'énergie et la promotion des véhicules alternatifs, vont dans le sens d'une mobilité décarbonée (électrique, bioGNV et hydrogène). Dans ce cadre, je vous invite à vous rapprocher des services de la Région pour avoir de plus amples informations sur les nouveaux dispositifs, tels que le futur appel à projets favorisant l'émergence d'écosystèmes territoriaux pilotes sur l'hydrogène vert.

Avec un objectif de multiplier par 4,5 votre production d'énergies renouvelables, votre territoire contribue à l'objectif régional de tripler la production d'énergies renouvelables à horizon 2050. Lauréate de l'appel à projets « Collectivités pilotes pour le développement de projets d'énergie renouvelable territoriaux », votre collectivité envisage la réalisation d'un schéma de développement des EnR ainsi que la mise en place d'une cellule Energie qui permettront une approche globale et cohérente du déploiement des énergies renouvelables sur votre territoire au regard de son fort potentiel (méthanisation, bois énergie, géothermie et solaire). Je constate que vous abordez également le développement des énergies renouvelables par une approche territoriale et citoyenne qui s'inscrit ainsi dans une logique de développement local. Aussi, je vous invite à vous rapprocher des sociétés coopératives telles qu'Enercit 82, lauréate de l'appel à projets « Energies Renouvelables Coopératives et Citoyennes » porté par la Région.

Labellisée « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage », la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne travaille depuis plusieurs années à la réduction des déchets notamment via son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés. Par ailleurs, votre Plan Climat met en évidence votre volonté de soutenir l'économie locale de qualité. Ces actions sont cohérentes avec les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets et son Plan Régional d'Actions en faveur de l'Economie Circulaire ainsi que le Pacte régional pour une alimentation durable en Occitanie. Je vous invite à vous rapprocher des services de la Région pour avoir de plus amples informations sur les dispositifs d'accompagnement : appels à projets en cours (appel à projets sur la généralisation du tri à la source des biodéchets pour lequel vous êtes lauréats, appel à projets sur l'économie circulaire dans le BTP) et aides à la prévention et gestion des déchets et au développement de l'économie circulaire, ainsi que les dispositifs d'animation régionale (groupe de travail sur l'Ecologie Industrielle et Territoriale...).

Votre Plan Climat répond aux exigences de la Loi TECV, constitué de documents structurés, il témoigne de votre volonté d'agir pour la transition énergétique avec une centaine de mesures envisagées. L'engagement de votre collectivité et l'implication de vos équipes, à compléter par une mobilisation des acteurs du territoire que vous envisagez dans le cadre de vos objectifs opérationnels 6 et 7, apporteront l'assurance d'une vision collective et partagée pour l'avenir énergétique et climatique de votre territoire.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de mes salutations distinguées.

Carole DELGA